

Vous souhaitez passer votre Bafa ?

La Caf du Lot peut vous aider !

**Demande d'aide
pour la formation générale**

Qu'est-ce que le BAFA ?

Accessible dès 16 ans, le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) permet d'encadrer des groupes d'enfants et d'adolescents.

Comment se déroule la formation ?

La formation se déroule en 3 étapes :

- ✓ La session de formation générale qui permet d'acquérir les notions de base pour assurer des fonctions d'animation ;
- ✓ Un stage pratique qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation ;
- ✓ Une session d'approfondissement ou de qualification qui permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis et les besoins de formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Comment la Caf peut vous aider ?

Il existe deux types d'aides :

- Une aide locale pour la formation générale :

Sous conditions de ressources, elle est versée dans la limite du reste à charge. Son montant maximum est de :

- 300€ pour un stage en internat,
- 150€ pour un stage en externat.

- Une aide nationale pour la session d'approfondissement ou de qualification : Quelque soit votre situation et vos ressources, vous pouvez bénéficier d'une aide de 200 €.

Qui peut bénéficier de l'aide locale ?

- Stagiaire âgé de moins de 25 ans allocataire ou considéré à charge ou résidant chez ses parents ou placé ;
- Stagiaire âgé de plus de 25 ans, allocataire avec enfant(s) à charge s'inscrivant dans une démarche de formation qualifiante.
- Avoir un Quotient Familial (QF) inférieur ou égal à 1 000€.

Comment faire ?

La demande est formulée à partir des imprimés téléchargeables sur caf.fr. Elle est recevable dès l'inscription à la formation et dans un délai maximum de trois mois suivant l'inscription au stage.

Les aides sont versées au stagiaire, à l'organisateur du stage ou à une autre personne (il suffit alors de compléter l'autorisation de versement à un tiers). Tout dossier incomplet vous sera retourné. (1)

Le paiement est effectué à la suite de la réception du dossier complet. Le versement se fait en une seule fois, après la formation sur présentation d'un justificatif (attestation de suivi).

Pour en savoir plus sur cette aide, vous pouvez consulter la rubrique dédiée sur le caf.fr ou contacter le 32 30 (prix d'un appel local).

Vous pouvez également envoyer un courriel sur le site : si vous êtes allocataire, rendez-vous sur l'espace

Mon compte ; si vous n'êtes pas allocataire, rendez-vous dans l'espace Ma Caf – Contacter ma caf – par courriel.

Vous souhaitez obtenir le Brevet d'Animation aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ?

La Caf du Lot peut vous accorder une aide financière pour passer votre Bafa, si i vous remplissez les conditions indiquées ci-contre, **retournez à la Caf cette demande dûment complétée et signée, dans un délai de trois mois maximum suivant l'inscription au stage.**

N'oubliez pas d'y joindre les pièces justificatives indiquées ci-après.

Toute demande incomplète vous sera retournée.

Votre numéro allocataire (ou celui de vos parents)

Votre nom Votre prénom

Votre date de naissance

Votre adresse

Code postal Ville

Votre numéro de téléphone

Nous autorisez-vous à vous contacter à ce numéro de téléphone ? ☐ oui ☐ non

Votre mail

Nous autorisez-vous à vous contacter à cette adresse électronique ? ☐ oui ☐ non

Votre situation professionnelle actuelle

☐ Vous suivez des études ou une formation professionnelle

☐ Vous êtes sans activité professionnelle

☐ Vous êtes en activité professionnelle

☐ Vous êtes dans une autre situation, précisez :

Attestation d'inscription à la formation générale (à faire remplir par l'organisme de formation)

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme de formation) :

N° habilitation SDJES :

atteste que (nom et prénom du stagiaire)

est inscrit à la session de formation générale ☐ en internat ☐ en externat ☐ en continu ☐ en discontinu

qui se déroule (lieu du stage) du au

Coût du stage : € Montant réglé par le stagiaire : €

A le

Signature et cachet de l'organisme de formation

Avez-vous déjà bénéficié pour cette formation d'une aide d'un autre organisme ?

☐ Oui ☐ Non

Nom de l'organisme :

Montant Date de versement

A qui devons-nous verser l'aide ?

L'aide locale à la formation Bafa est prioritairement versée au stagiaire.

Cependant, le versement peut être effectué auprès d'un tiers à la seule condition que l'attestation ci-dessous soit complétée et retournée à la caisse d'Allocations familiales du Lot, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal du tiers désigné.

Pour être valable, cette autorisation doit être complétée par le stagiaire et signée à la fois par le stagiaire et par le tiers bénéficiaire.

L'aide est à verser :

- ☐ Au stagiaire (joindre le RIB au nom du stagiaire)
- ☐ A son représentant légal (*)
- ☐ A l'organisme de formation (*)

(*) Dans ces deux cas, veuillez joindre l'autorisation de versement à un tiers accompagnée du RIB sur lequel doit être versée l'aide.

Autorisation de versement à un tiers

Je soussigné(e) (stagiaire)..... autorise
la Caf à verser l'aide à la formation BAFA sur le compte de (nom du tiers désigné) :

A,
le

A,
le

Signature du stagiaire

Signature du tiers

Je certifie sincères et véritables tous les termes de ma déclaration. Je m'engage à signaler à la caisse d'Allocations familiales du Lot tous les changements qui la modifieraient. Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution de l'aide financière pour le BAFA figurant ci-dessus et en accepter, sans réserve, les dispositions.

Déclaration sur l'honneur La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L 554-1 du Code de la Sécurité sociale. Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale). Depuis la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978 modifiée, du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25/5/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Madame la Directrice de la Caisse d'allocations familiales du Lot, 304 rue Victor Hugo, 46019 Cahors CEDEX 9.

Signature

A

le

L'attestation ci-dessous doit être renvoyée à la Caf, après la formation. L'aide locale sera versée à la suite de sa réception.

Attestation de suivi de la formation générale (à faire remplir par l'organisme de formation)

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme de formation) :

N° habilitation SDJES :
atteste que (nom et prénom du stagiaire)

a suivi la session de formation générale ☐ en internat ☐ en externat ☐ en continu ☐ en discontinu

qui s'est déroulée (lieu du stage) du au

Coût du stage : € Montant réglé par le stagiaire : €

A le

Signature et cachet de l'organisme de formation